

35.4  
Contribution aux travaux de la commission 1 du XIIème congrès  
des économistes belges de langue française

"Avec quelle croissance devons-nous apprendre à vivre ?"

## **LE NON-MARCHAND, FREIN OU MOTEUR POUR LA CROISSANCE ? \***

**Jacques Defourny, Sybille Mertens et Marc Salamé**

**Centre d'Économie Sociale  
Université de Liège**

\* Cette recherche a bénéficié du concours des Services fédéraux des Affaires scientifiques, techniques et culturelles (SSTC) dans le cadre du "Programme de recherches socio-économiques prospectives" (contrat SE/12/049).

## INTRODUCTION

Le secteur non-marchand est souvent perçu de manière paradoxale. D'une part, on s'accorde généralement à reconnaître qu'une grande partie des besoins aujourd'hui insatisfaits ou auxquels il faudra impérativement répondre demain ne sauraient l'être par les seules voies du marché (besoins liés à l'environnement, à la lutte contre l'exclusion sociale, à la sécurité urbaine, à la santé, etc.). Les organisations non-marchandes ou "semi-marchandes" jouent d'ailleurs déjà en ces matières un rôle essentiel qui pourrait prendre encore plus d'importance dans les années à venir. De plus, l'expérience des deux dernières décennies montre qu'une part considérable des créations d'emplois, en Belgique comme dans de nombreux pays d'Europe occidentale, se sont opérés dans le non-marchand.

D'autre part, la sphère des activités non-marchandes apparaît comme une grande dévoreuse de subsides publics et donc comme un poids - voire un boulet - que traîne la "vraie" économie, celle qui produit des richesses et dégage des surplus à partir de productions marchandes. En ce sens, des pays comme la Belgique, lourdement endettés et obligés de réduire sans cesse le déficit de leurs finances publiques, devraient concentrer leurs efforts sur le développement des branches d'activités marchandes et ne subsidier les services non-marchands qu'en fonction des ressources dégagées par la croissance des premières.

Ainsi donc, le non-marchand serait à la fois un grand gisement d'activités et d'emplois potentiels mais un gisement très (trop ?) coûteux à exploiter. Même si elle est résumée ici de manière un peu caricaturale, cette perception est très largement répandue et elle constitue la toile de fond de bien des attitudes et positions, dans le grand public comme chez de nombreux acteurs importants de la vie économique et sociale. Pourtant, la complexité des interactions entre les sphères marchande et non-marchande de nos économies est aujourd'hui telle qu'il est crucial de dépasser des visions aussi réductrices et quasi manichéennes.

Il faut toutefois reconnaître que les interactions entre marchand et non-marchand sont délicates à appréhender. Une des raisons principales en est certainement que le secteur non-marchand est lui-même difficile à saisir, en particulier à partir d'appareils statistiques comme ceux de la comptabilité nationale, avant tout conçus pour saisir les activités marchandes. C'est pourquoi, dans un premier temps, nous rappellerons comment le non-marchand est saisi dans les comptes nationaux, en soulignant les limites considérables des procédures aujourd'hui utilisées. Dans un second temps, nous chercherons à exploiter les sources statistiques existantes mais aussi de récents travaux réalisés sur le non-marchand pour proposer une évaluation plus précise du poids économique souvent sous-estimé des productions non-marchandes. Enfin, nous proposerons une représentation globale des articulations entre marchand et non-marchand qui pourrait contribuer à une meilleure compréhension de la place du non-marchand dans le fonctionnement de nos économies et dans un processus de croissance.

# 1. Le traitement du non-marchand par la comptabilité nationale : principes et limites

Dans cette première partie, nous allons tout d'abord mettre en évidence les principes et les limites sous-jacents à l'enregistrement statistique de l'activité non-marchande par la comptabilité nationale. Ces principes et ces limites se situent à trois niveaux successifs : au niveau du cadre conceptuel de la comptabilité nationale, au niveau des conventions nécessaires pour rendre les concepts opérationnels et enfin, au niveau de l'application effective de ces conventions.

## A. Au niveau conceptuel : les limites inhérentes à la définition de la production

Rappelons d'abord que le non-marchand désigne la sphère des biens et services qui sont mis à la disposition des usagers en dehors du marché, c'est-à-dire dont le financement n'est pas assuré par un prix du marché destiné à couvrir le coût de production.

Ces biens et services non-marchands sont offerts à l'utilisateur, tantôt gratuitement, tantôt à un prix sans rapport avec le coût de production. Parmi eux figurent tout d'abord les biens collectifs classiques, appelés aussi biens purement collectifs tels que la défense, l'ordre public ou la justice. Ces biens présentent la caractéristique de ne pas être divisibles en unités de consommation individuelle et donc pas négociables sur un marché. Leur coût doit être récupéré auprès de l'ensemble des bénéficiaires au moyen de contributions obligatoires. Mais le secteur non-marchand comprend aussi la production de biens et services qui pourraient être soumis aux lois du marché mais pour lesquels la collectivité a préféré d'autres critères parce que leur écoulement par le marché engendrerait des choix de production et une répartition jugés indésirables. Pour cette seconde catégorie, on parle souvent de biens et services quasi-collectifs. Cette catégorie comprend l'enseignement, les services de santé, l'aide sociale, la culture, etc. Ce type de production peut être assuré, comme pour les biens purement collectifs, par des institutions publiques, le plus souvent à un niveau assez décentralisé (par des CPAS, des intercommunales, des provinces, des communes, etc.). Mais les biens et services quasi-collectifs peuvent aussi être produits par des organisations privées, en général des associations sans but lucratif, ou encore des mutualités ou des fondations.

De son côté la comptabilité nationale limite son champ d'investigation au domaine de la production, telle que définie par le Système Européen de Comptes Économiques Intégrés (SEC 1979)<sup>1</sup> dont les conventions et définitions constituent la base des comptes nationaux de la Belgique. Selon le SEC, la production est "l'ensemble des biens et services s'échangeant habituellement sur le marché et/ou obtenus à partir de facteurs de production s'échangeant sur le marché"<sup>2</sup>.

Cette définition même du concept de production amène une première limite dans l'appréhension de l'activité non-marchande par les comptes nationaux : pour que la production non-marchande soit comptabilisée, le système SEC exige que celle-ci soit réalisée à l'aide de facteurs de production "s'échangeant sur le marché". Cette exigence exclut de facto du champ de la comptabilité nationale l'activité non-marchande générée par des facteurs non-marchands, en particulier le travail bénévole, pourtant largement répandu dans le monde associatif<sup>3</sup>.

### ***B. Au niveau opérationnel : les conventions du système SEC***

Au-delà de cette restriction conceptuelle, la sphère du non-marchand doit encore passer au travers du filtre des conventions inhérentes à tout traitement statistique. Ainsi, le système SEC distingue trois types de production : la production de biens, la production de services marchands et la production de services non-marchands. Par convention, la production de biens est toujours marchande et seuls les services peuvent être non-marchands. Cette convention traduit assez fidèlement la réalité, mais on peut noter qu'il existe néanmoins certaines productions de biens qui échappent à l'échange marchand, par exemple la production agricole autoconsommée.

Une autre convention plus fondamentale concerne l'évaluation de la production. La valeur de la production marchande est déterminée à l'aide de son prix sur le marché qui reflète sa valeur d'échange. Pour l'évaluation des services non-marchands par contre, le comptable national ne dispose pas de prix de marché. C'est pourquoi, la valeur de la production non-marchande est mesurée conventionnellement à partir des coûts encourus par cette production. En pratique, comme la production non-marchande ne comporte que des services, l'essentiel de ces coûts correspond généralement à la rémunération du facteur travail à laquelle peuvent s'ajouter les autres coûts liés aux inputs primaires et intermédiaires.

Un troisième type de conventions n'est pas moins important. En effet, vu la multitude d'acteurs interagissant au sein de l'économie, le système SEC prévoit deux modes de découpage de la réalité et de regroupement des unités économiques. Chacun de ces découpages représente une série de conventions que nous allons souligner dans la mesure où elles affectent la prise en compte du non-marchand.

#### ***a. Les conventions relatives au découpage par secteurs***

Le premier mode découpe l'économie en secteurs institutionnels. Ceux-ci regroupent des unités institutionnelles (c'est-à-dire des unités disposant d'une comptabilité complète et/ou jouissant d'une autonomie de décision) au comportement économique analogue. Le système SEC repère le comportement économique des unités à l'aide de deux critères : d'une part la

fonction principale de l'entité considérée, d'autre part l'origine et la nature de ses ressources principales.

Comme le montre le tableau I.1 ci-après qui propose une synthèse de l'approche institutionnelle du SEC, celui-ci ne reconnaît la possibilité de produire du non-marchand qu'à trois secteurs : les administrations publiques, les administrations privées et les ménages. Plus précisément, les services non-marchands identifiés par le SEC sont les suivants :

- les services collectifs, c'est-à-dire ceux fournis par les administrations privées ou publiques à la collectivité ou à des groupes particuliers de ménages, à titre gratuit ou quasi-gratuit,
- les services domestiques qui sont produits pour eux-mêmes par les ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique salarié.

Comme nous l'avons signalé ci-dessus, les services non-marchands sont évalués à leur coût de production. Ainsi, les services domestiques sont évalués par le montant des rémunérations versées au personnel domestique. Quant aux services collectifs non-marchands, ils sont évalués en additionnant la consommation intermédiaire liée à leur production<sup>4</sup>, la rémunération des salariés, la consommation de capital fixe et les impôts nets liés à la production à l'exclusion de la TVA.

Les ressources utilisées pour la production constituent, on l'a vu, un critère essentiel du découpage en secteurs. Pour couvrir son coût de production, le producteur de services non-marchands doit recourir à différents types de ressources. Or, les conventions en vigueur dans le système SEC réservent un traitement différent à l'activité non-marchande suivant l'origine principale des ressources de son producteur :

- Si les ressources du producteur proviennent à *plus de 50% de subventions des pouvoirs publics*, il sera assimilé au secteur des administrations publiques et sa production non-marchande sera reprise dans celle de ce secteur.
- Si ses ressources proviennent à *plus de 50% de dons et de contributions volontaires*, il sera repris dans le secteur des administrations privées, pour autant que son "entreprise" soit dotée de la personnalité juridique et ne soit pas de faible importance sans quoi son activité sera confondue avec celle des ménages et on perdra la trace de sa production non-marchande<sup>5</sup>.

Tableau 1.1. Les secteurs institutionnels du SEC 1979

Secteurs	Fonction principale	Ressources principales	Prod. March.	Prod. Non March. (NM)
Sociétés et quasi-soc. non financières (S10)	Produire des biens et des services marchands non financiers	Montant de la vente	OUI	NON
Institutions financières (S40)	Financer, c'est-à-dire collecter, transformer et répartir des disponibilités financières	Fonds provenant des engagements financiers contractés	OUI	NON
Entreprises d'assurance (S50)	Assurer, c'est-à-dire garantir un paiement en cas de réalisation d'un risque	Primes contractuelles ou cotisations sociales volontaires	OUI	NON
Administrations publiques (S60)	Produire des services non-marchands destinés à la collectivité et effectuer des opérations de redistribution du revenu et des richesses nationales	Versements obligatoires effectués par les autres secteurs et reçus directement ou indirectement	OUI (résiduel)	OUI
Administrations privées (S70)	Produire des services non-marchands réservés à des groupes particuliers de ménages et, dans certains cas, produire sans but lucratif, des services marchands destinés aux ménages	Contributions volontaires effectuées par les ménages; éventuellement vente de services marchands	OUI (résiduel)	OUI
Ménages (S80)	Consommer et, en tant qu'entrepreneurs individuels, produire des biens et des services marchands non financiers	Rémunérations des facteurs de production; transferts effectués par les autres secteurs; produits de la vente	OUI	OUI (services domest.)
Reste du Monde (S90)	Unités non résidentes réalisant des opérations économiques avec certaines unités résidentes			

Source : E. Archambault (1988), p.48.

- S'il tire *plus de la moitié de ses ressources de la vente de biens et services marchands*, il sera considéré comme appartenant au secteur des sociétés et quasi-sociétés non financières, à celui des institutions de crédit ou à celui des entreprises d'assurance, selon que sa fonction principale sera la production de biens et services marchands non financiers, le financement ou l'assurance. Dans ce cas, la partie de sa production qui est non-marchande est tout simplement négligée et n'est prise en compte nulle part.

La combinaison de ces conventions a des conséquences importantes sur la prise en compte de la sphère non-marchande par la comptabilité nationale.

Tout d'abord, il en résulte que le système SEC ne permet pas de prendre en considération l'activité non-marchande réalisée au sein d'unités économiques à finalité marchande et/ou dont le financement est principalement marchand. Cette faiblesse est particulièrement regrettable dans un contexte où se développent deux phénomènes relativement récents : la marchandisation croissante de certains services collectifs (ou quasi-collectifs) et l'émergence du tiers-secteur de l'économie sociale. Ces deux phénomènes participent d'un même mouvement : l'articulation croissante de modes de fonctionnement marchands et non-marchands au sein d'un même processus de production.

Songez à des entreprises telles que la SNCB, la RTBF ou encore les hôpitaux. Leur production intègre une dimension de service collectif, par nature non-marchand et leurs ressources proviennent à la fois du produit de leurs ventes et de larges subventions publiques. Les entreprises de l'économie sociale recourent également à un mode hybride de financement (par le marché, par des subventions et par des contributions volontaires). Cette caractéristique est bien présente dans les ateliers protégés, les entreprises de formation par le travail, les ONG, etc. Or, selon l'importance des ressources d'origine marchande, la production non-marchande de ces différents types d'organisation sera ou non comptabilisée dans l'activité économique.

Illustrons notre propos par un exemple. Prenons une activité d'entretien de l'environnement dont les coûts s'élèvent à 80 (masse salariale) et 20 (achats de biens et services marchands de consommation intermédiaire). Dans le premier cas (schéma A), ce service est fourni aux particuliers par une administration (privée ou publique). Il sera évalué en production non-marchande à son coût, c'est-à-dire 100. Puisque la consommation intermédiaire s'élève à 20, il dégagera une valeur ajoutée de 80. Dans le second cas (schéma B), une société, soucieuse de collaborer à la gestion du site sur lequel elle s'est implantée, décide d'offrir ce service gratuitement. La production de ce service ne sera pas prise en considération (puisque l'on ne reconnaît pas aux sociétés la possibilité de produire du non-marchand). Par contre, la consommation intermédiaire de 20 sera bien enregistrée. Elle sera

soustraite à la production marchande de la société et réduira donc sa valeur ajoutée de ce montant. Un même service peut donc dans un cas accroître la valeur ajoutée de l'économie et dans l'autre la diminuer.

**Schéma A Service offert par une administration**

Emplois	Ressources
CI Interm. = 20	Prod. NM = 100
-----	
Vaj. = 80	

**Schéma B Service offert par une société**

Emplois	Ressources
CI Interm. = 20	Prod. NM = 0
-----	
Vaj. = - 20	

Une autre conséquence des conventions du système SEC est l'assimilation aux administrations publiques des organisations privées productrices de services non-marchands dont le financement est principalement public. Ici, le problème n'est plus celui d'une non comptabilisation du non-marchand mais l'impossibilité de cerner la production des organisations privées à but non lucratif (asbl, fondations, associations de fait, etc.) qui mériterait à divers égards d'être appréhendée indépendamment de celle des administrations publiques.

Enfin, on peut s'interroger sur le bien fondé de l'intégration des services domestiques à la sphère non-marchande. En fait, cette convention semble s'expliquer par le traitement réservé à ce type de services : étant considérés comme consommés de manière finale par leurs producteurs (les ménages employeurs de personnel domestique), ces services n'ont pas, pour le comptable national, de prix de marché et ils sont donc évalués à leur coût de production, comme les services non-marchands. Malgré cette similitude de traitement, on s'accordera néanmoins à contester l'inclusion des services domestiques dans le non-marchand étant donné qu'en réalité ces services se développent sur de vrais marchés, d'ailleurs noirs pour l'essentiel.

*b. Les conventions relatives au découpage par branches*

La comptabilité nationale prévoit un second mode de découpage par branches d'activité. Cela apparaît tout particulièrement dans la présentation du PIB dans l'optique "production" où la valeur ajoutée est ventilée entre les différentes branches d'activité. Les



branches regroupent des unités de production homogène exerçant une activité exclusive sur un produit ou un groupe de produits.

La présentation de l'activité par branches souffre du même genre de limites liées à des conventions qui handicapent l'appréhension du non-marchand. En effet, par convention, certains services sont considérés comme toujours marchands<sup>6</sup>. D'autres sont considérés par convention comme toujours non-marchands. Enfin, seule une partie des services fait l'objet d'une analyse pour déterminer leur caractère marchand ou non-marchand. Dans cette dernière catégorie, les services sont considérés comme marchands si les ressources de l'unité productrice proviennent pour la plus grande partie de la vente de sa production. À l'inverse, ils sont identifiés comme non-marchands si les ressources de l'unité productrice proviennent pour la plus grande partie de sources autres que le produit des ventes, c'est-à-dire de transferts publics, de contributions volontaires des ménages en tant que consommateurs et de revenus de la propriété.<sup>7</sup>

Dans les branches non-marchandes de l'économie, on retrouvera donc les unités productrices de services conventionnellement non-marchands ou celles dont les ressources sont principalement non-marchandes.

Enfin, notons que par convention, les branches marchandes ne produisent que des biens et services marchands. Par contre, les branches non-marchandes peuvent produire à titre résiduel des biens et services marchands. La production non-marchande par des unités productrices à ressources principalement marchandes n'est donc pas prévue.

### *C. Au niveau du traitement effectif : le problème des administrations privées*

Au delà des limites conceptuelles et conventionnelles, le traitement du non-marchand souffre encore au niveau de l'application effective. La transposition concrète des concepts et des conventions laisse en effet à désirer, en particulier sur un point extrêmement important : dans le mode de découpage institutionnel (par secteurs) et, contrairement à ce que prévoit le système SEC, la comptabilité nationale belge ne livre aucune information relative au secteur des administrations privées qui regroupe l'essentiel des associations sans but lucratif. À l'heure actuelle, ce secteur est confondu avec celui des ménages et cette catégorie dans son ensemble est plutôt considérée comme un secteur résiduel. Elle ne possède d'ailleurs aucun compte propre de production et d'exploitation. La production non-marchande des administrations privées (c'est-à-dire l'essentiel de leur production) n'est donc pas comptabilisée pour le moment.

Conscients de la diversité et du caractère souvent assez technique des problèmes évoqués dans cette première partie, nous concluons celle-ci par un tableau récapitulatif des limites que présente notre système de comptabilité nationale quand il cherche à appréhender l'activité non-marchande.

Notons toutefois que le nouveau système de comptabilité nationale (SEC-95) qui sera d'application en Belgique dès 1998 comble certaines lacunes du système actuel. Le lecteur intéressé trouvera en annexe un relevé des principaux apports du SEC-95 dans sa prise en considération du non-marchand.

**Tableau 1.2. Les limites de la comptabilité nationale dans le traitement du non-marchand**

Niveau	Limites
Niveau conceptuel	L'activité réalisée par du travail non rémunéré n'est pas reprise dans le champ de la production.
Niveau opérationnel (conventions)	<p>. Le Système SEC éprouve des difficultés à rendre compte des activités à logique hybride :</p> <p>. Il ne reconnaît pas de production non-marchande aux secteurs à fonction principalement marchande et aux branches marchandes,</p> <p>. Les organisations privées dont les ressources sont principalement constituées de subventions publiques sont assimilées au secteur des administrations publiques.</p> <p>. Les services domestiques prestés au bénéfice des ménages sont considérés comme une production non-marchande de ces ménages pour leur propre usage.</p>
Niveau du traitement effectif	La reconnaissance du secteur des administrations privées par le SEC n'est pas effective. Aucune donnée relative à ce secteur n'est disponible dans la comptabilité nationale belge.

## 2. Les chiffres de la comptabilité nationale sur le non-marchand

Tout en gardant à l'esprit les limites qui restreignent la portée des informations suivantes, nous allons présenter ci-dessous les résultats issus du traitement statistique de l'activité non-marchande par le système belge de comptabilité nationale. Les premiers résultats concernent la production et la valeur ajoutée non-marchande en 1993 et 1994. Ils nous permettent d'identifier la contribution de la sphère non-marchande au produit intérieur brut. Les seconds résultats tentent davantage d'appréhender la sphère non-marchande par le biais de l'emploi (année 1992) et des rémunérations (année 1993).

### A. Production et valeur ajoutée

Dans l'approche institutionnelle, la seule production non-marchande identifiée clairement par le comptable national est celle des administrations publiques et la production de services domestiques par les ménages. Ces services domestiques, on l'a dit, n'ont pas grand chose de marchand en réalité. Le tableau 2.1 reprend les données fournies par la comptabilité nationale pour ces deux secteurs institutionnels. Ainsi, la valeur ajoutée non-marchande reconnue s'élève en 1993 à 964 milliards BEF (soit 13,2 % du PIB) et en 1994 à 1010 milliards BEF (soit 13,2% du PIB). Si l'on ne tient pas compte des services domestiques, le poids relatif du non-marchand passe à 12,4 % pour les deux années.

Tableau 2.1. **La production non-marchande et la valeur ajoutée des administrations publiques et privées ainsi que des ménages, Belgique, 1993 et 1994**

Secteurs institutionnels	1993			1994		
	Prod. (mrds BEF)	C Interm. (mrds BEF)	Vaj. (mrds BEF)	Prod. (mrds BEF)	C Interm. (mrds BEF)	Vaj. (mrds BEF)
Adm. Publ.	1 091	186	905	1 140	190	950
Adm. Privées	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Ménages	59	0	59	60	0	60

Source : Institut des comptes nationaux [1994], Comptes nationaux, partie II

Pour appréhender l'ensemble du non-marchand, il conviendrait avant tout d'ajouter à ces volumes la production non-marchande des administrations privées. Comme on vient de le voir, cette production est reconnue par les conventions du SEC mais n'est pas encore comptabilisée systématiquement en Belgique (données non disponibles). D'autre part, pour être rigoureux, il faudrait encore ajouter la production non-marchande des sociétés et quasi-sociétés non financières, des entreprises de crédit et des entreprises d'assurance. En ce sens, il conviendrait de créer un cadre reconnaissant son existence et autorisant sa comptabilisation au même titre que celle produite par les administrations et les ménages.

Dans l'approche fonctionnelle, l'activité non-marchande se retrouve essentiellement dans la branche "services non-marchands" et, dans une proportion non définie, dans la sous-branche "autres services marchands (y compris les services non-marchands autres que ceux mentionnés ci-dessus)".

**Tableau 2.2. La valeur ajoutée des branches non-marchandes de l'économie belge en 1993 et 1994**

Branches	1993		1994	
	Vaj (mrds BEF)	Vaj (% PIB)	Vaj (mrds BEF)	Vaj (% PIB)
Services non march.	964	13,2 %	1 010	13,2 %
- services des adm. publ.	905	12,4 %	950	12,4 %
- autres serv. non march.	59	0,8 %	60	0,8 %
Autres serv. march. (y compris les services non march. autres que ceux mentionnés ci-dessus)	1 509	21 %	1 610	21,2 %
Total des branches	7 269	100 %	7 626	100 %

Source : Institut des comptes nationaux [1994], Comptes nationaux, partie II

La branche "services non-marchands" ne reprend que les services non-marchands des administrations publiques et les services domestiques produits par les ménages. Elle présente donc les mêmes résultats et, partant, les mêmes lacunes que le découpage institutionnel. Une partie de l'activité non-marchande se retrouve dans la sous-branche "autres services marchands" mais il n'est malheureusement pas possible de l'extraire de cette sous-branche.

## B. Emploi et rémunérations

Puisque l'activité non-marchande fait référence à la création de services non-marchands obtenus à l'aide de facteurs de production s'échangeant sur un marché, il semble naturel de chercher à l'appréhender par le biais du principal facteur de production qu'elle utilise : le travail.

Le tableau 2.3. reprend les rémunérations des salariés des branches d'activité non-marchandes et les compare à la rémunération totale des salariés (toutes branches confondues).

**Tableau 2.3. La rémunération des salariés dans les branches non-marchandes, Belgique, 1993**

Branches	Rémunérations (en millions BEF)	Rémunérations (en % du total)
Services non march.	939 192	24 %
- services des adm. publ	880 312	22,5 %
- autres serv. non march (1).	58 880	1,5 %
Autres serv. march. (y compris les services non-march. autres que ceux mentionnés ci-dessus)	540 706	13,8 %
Total des branches	3 912 079	100 %

(1) Cette catégorie reprend les services domestiques.

Source : Institut des comptes nationaux [1994], Comptes nationaux, partie II

En 1993, près d'un quart de la rémunération des travailleurs salariés en Belgique provenait des branches non-marchandes identifiées par le SEC. À cette proportion, il convient sans doute d'ajouter une fraction (indéterminée) de la rémunération versée aux salariés de la sous-branche "autres services marchands".

Les données recueillies dans les comptes nationaux nous permettent de mettre en évidence dans l'équation 2.1 ci-dessous la relation existant entre la masse salariale et la valeur ajoutée des services non-marchands<sup>8</sup>. En effet les tableaux 2.2 et 2.3 fournissent les différents ratios composant cette équation et il est intéressant de noter que le ratio qui mesure la part de

la masse salariale dans la valeur ajoutée s'élève à 97,5% dans les services non-marchands<sup>9</sup> alors qu'il n'atteint que 54% dans l'ensemble de l'économie. Cette différence dans la composition de la valeur ajoutée entraîne un décalage important entre la contribution de la sphère non-marchande au PIB (13,2%) et la part des salaires versés par celle-ci (24%).

$$\frac{Vajnm}{PIB} = \frac{Vajnm}{SALnm} \cdot \frac{SALnm}{SALtot} \cdot \frac{SALtot}{PIB} \quad (2.1)$$

$$13,2\% = \frac{1}{97,5\%} \cdot 24\% \cdot 54\% \quad (\text{application de 2.1})$$

Après la dimension "rémunérations" passons maintenant à la répartition de l'emploi total entre les différentes branches pour l'année 1992<sup>10</sup>. Le tableau 2.4 nous indique que plus de 800 000 personnes ont un emploi dans les services des administrations publiques et les services domestiques. Remarquons qu'il s'agit exclusivement d'emplois salariés. Pour le compte national, les indépendants dont les prestations s'inscrivent dans le cadre des services offerts par les administrations publiques ne sont pas considérés comme des travailleurs employés par celles-ci. La branche des services non-marchands fournit de l'emploi à 22% des travailleurs. Ce résultat devrait être augmenté à concurrence d'une part de l'emploi "non-marchand" inclus dans la sous-branche "autres services marchands" et d'autre part, de l'emploi indépendant généré par ces activités non-marchandes.

L'analyse de l'emploi dans les branches non-marchandes identifiées par les comptes SEC ne permet pas de dépasser les imperfections soulignées pour l'appréhension de la valeur ajoutée non-marchande. Seuls les travailleurs des branches non-marchandes des administrations publiques et les gens de maison employés par les ménages sont reconnus comme oeuvrant dans la sphère du non-marchand. Ces catégories représentent déjà une part non négligeable de l'emploi total (22%) mais celle-ci évalue mal l'importance de la sphère non-marchande. Tout d'abord, elle la surestime puisqu'elle intègre dans la sphère non-marchande l'activité du personnel domestique. On peut facilement contourner cette surestimation en ne comptabilisant pas l'emploi de personnel domestique. Ensuite, elle la sous-estime puisque, d'une part, elle oublie de considérer l'emploi indépendant lié aux activités non-marchandes et, d'autre part, la sous-branche "autres services marchands (y compris les services non-marchands autres que ceux mentionnés ci-dessus)" comprend une part non définie, d'emplois de type non-marchand. C'est peut-être ainsi le cas pour certaines branches marchandes classiques dont les activités peuvent comprendre une part de production non-marchande.

Les données de la comptabilité nationale nous permettent de tracer une borne inférieure à l'importance du non-marchand. Celui-ci emploie en 1992 au moins 724 913 personnes, soit 19,5% de l'emploi total et crée en 1994 une valeur ajoutée estimée à 950 milliards de francs belges, soit 12,4 % du PIB.

Il convient donc, en utilisant d'autres sources d'informations à notre disposition, de tenter de faire la lumière sur ces zones d'ombre qui persistent en dehors des branches non-marchandes reconnues par le système SEC.

**Tableau 2.4. L'emploi dans les branches non-marchandes, Belgique, 1992**

<b>Branches</b>	<b>Emploi (en milliers de travailleurs)</b>	<b>Emploi (en % du total)</b>
Services non march.	811 885	22 %
- services des adm. publ	724 913	19,5 %
- autres serv. non march.	86 972	2,5 %
Autres serv. march. (y compris les services non march. autres que ceux mentionnés ci-dessus)	736 056	19 %
<b>Total des branches</b>	<b>3 753 089</b>	<b>100 %</b>

Source : Institut des comptes nationaux [1994], Comptes nationaux, partie II

### 3. Les approches alternatives du non-marchand

Dans cette seconde partie, nous allons proposer une appréciation plus fine de l'importance de la sphère non-marchande en prenant comme point de départ des informations relatives à l'emploi, issues d'une part, des statistiques du Ministère de l'Emploi et du Travail et, d'autre part, des enquêtes du Centre d'Économie Sociale de l'Université de Liège.

À ce stade, il importe d'opérer une distinction entre l'emploi salarié et l'emploi indépendant au sein d'unités produisant du non-marchand. En effet, comme le rappelle le schéma C ci-dessous, la production non-marchande est généralement évaluée à partir des coûts qu'elle entraîne. Or, en comptabilité, les coûts du travail salarié et ceux du travail indépendant ne sont pas traités de manière identique. Les coûts du travail salarié représentent la composante "rémunérations" de la valeur ajoutée et font donc partie intégrante de celle-ci. Il

n'en va pas de même pour le coût du travail indépendant : qu'ils travaillent dans le cadre d'une entreprise marchande ou non-marchande, les indépendants réalisent une production marchande acquise par un autre producteur à titre de consommation intermédiaire.

### Schéma C      **Décomposition de la production non-marchande**

Production non-marchande =

- . Consommation intermédiaire
  - . de biens
  - . de services (y compris le travail des indépendants)
  
- . Valeur ajoutée
  - . rémunérations (des travailleurs salariés)
  - . consommation de capital fixe
  - . impôts nets liés à la production

Ainsi, les coûts du travail salarié et du travail indépendant sont tous deux repris dans l'évaluation de la production non-marchande mais seul le coût du travail salarié entre en ligne de compte dans le calcul de la valeur ajoutée non-marchande. Par la suite, et bien que, dans les faits, la distinction travailleur salarié - travailleur indépendant soit mince, nous baserons exclusivement nos évaluations de valeur ajoutée sur les estimations relatives à l'emploi salarié. Par contre, quand nous chercherons à cerner l'importance de l'emploi non-marchand, nous incluerons, autant que faire se peut, les statistiques relatives à l'emploi indépendant.

#### *A. Les statistiques du Ministère de l'emploi et du travail*

Les estimations de la population active au 30 juin publiées par le Ministère de l'Emploi et du Travail (1996) constituent une source d'information particulièrement précieuse. En effet, pour ses estimations de l'emploi salarié en Belgique, le MET utilise comme source principale les données de l'ONSS et les complète par des statistiques du Ministère de l'Intérieur et de la Fonction publique, de l'ONEM, de l'ORBEM, du VDAB, etc. Or comme l'Union Européenne a adopté depuis 1993 une nouvelle classification des activités économiques (NACE Rév 1) en remplacement de l'ancienne codification (NACE 70), l'ONSS travaille depuis cette même année avec la version belge de la nouvelle nomenclature, appelée NACE-BEL. Celle-ci est plus large et plus détaillée que l'ancienne codification.



Tout récemment, le MET vient pour la première fois de ventiler l'emploi salarié en Belgique selon la nomenclature NACE-BEL et ce, à partir des données de l'année 1993. Les estimations sont non seulement présentées par branches d'activité mais, dans chacune de celles-ci, le secteur public est distingué du secteur privé.

Dans cet ensemble de données, nous avons extrait et rassemblé dans un tableau tout ce qui se rapporte à des branches d'activités totalement ou jugées majoritairement non-marchandes (tableau 3.1). En réalité, seules quelques branches d'activités peuvent être considérées comme intégralement non-marchandes : l'administration publique, l'éducation et les "activités mal définies" dans lesquelles on regroupe en fait les emplois liés au programme de résorption du chômage. La plupart des autres branches retenues comportent des activités marchandes, en particulier dans leur composante privée<sup>11</sup>. Mais il nous semble que l'ensemble des données du tableau 3.1 englobe la quasi-totalité de l'emploi non-marchand, même si elles ne parviennent pas toujours à isoler celui-ci. En ce sens, on peut considérer les totaux de ce tableau comme une estimation de l'emploi salarié non-marchand, tout en gardant à l'esprit qu'il s'agit très certainement d'une nette surestimation.

Avec ces réserves, le tableau 3.1 (5<sup>ème</sup> colonne) nous permet d'avancer un chiffre maximum d'environ 1 050 000 emplois pour le non-marchand dans l'économie belge. Les quatre cinquièmes de ces emplois se retrouvent dans l'administration publique, l'éducation, la santé et l'action sociale. Le reste est principalement réparti entre les activités mal définies (postes PRC), les transports et le secteur associatif, culturel et sportif.

On peut aussi rapporter ces résultats à l'ensemble de la population salariée en Belgique (dernière colonne). On constate ainsi que la part de l'emploi salarié non-marchand dans l'emploi salarié intérieur s'élève au maximum à 35,1%.

On peut compléter ce résultat par une évaluation de l'emploi indépendant lié à des activités non-marchandes. Cette évaluation se révèle hasardeuse puisque le MET répartit l'emploi indépendant selon l'ancienne nomenclature NACE. En 1993, environ 130 000 indépendants (et aidants) exercent une activité dans des branches susceptibles de fournir des services non-marchands. Ce résultat est à utiliser avec une extrême réserve et à considérer plutôt comme une limite supérieure au travail indépendant dans le non-marchand.

Le tableau 2.4. basé sur les comptes nationaux évaluait l'emploi non-marchand (hors services domestiques) à 725 000 travailleurs. Nos évaluations à partir des travaux du MET nous conduisent à y ajouter environ 462 000 travailleurs<sup>12</sup>, soit un total de près de 1 200 000 travailleurs qui représente 32% de l'emploi total. L'écart observé entre ces deux résultats (voir tableau 3.2 ci après) incite à la prudence et appelle quelques commentaires.

Tableau 3.1. Répartition de l'emploi salarié non-marchand en Belgique au 30 juin 1993 (en nombre de travailleurs)

Code NACE-BEL (4 chiffres)	Branches d'activité	Secteur public	Secteur privé	Total non-marchand	% de l'emploi non-marchand total	% de l'emploi salarié total
I 60.10	Transports ferroviaires	30 211	m <sup>(1)</sup>	30 211	2,9 %	1 %
I 60.21	Transp. réguliers voyageurs	14 270		14 270	1,4 %	0,5 %
K 73.10	R&D en sc. phys. et nat.	4 141	m	4 141	0,4 %	0,1 %
K 73.20	R&D en sc. hum. et soc.	110		110		
L 75.11 - 30	Administration publique	284 587	16 186	300 773	28,5 %	10 %
M 80.00	Éducation	275 631	m	275 631	26,1 %	9,1 %
N 85.11	Activités hospitalières	62 832	66 493	129 325	12,2 %	4,3 %
N 85.12	Pratique médicale	2 236	15 736	17 972	1,7 %	0,6 %
N 85.13	Pratique dentaire		1 385	1 385	0,1 %	
N 85.31-32	Activité d'action sociale	30 554	106 610	137 164	13 %	4,6 %
O 90.00	Assainissement, voirie et gestion des déchets	5 853	m	5 853	0,6 %	0,2 %
O 91.11-33	Activités associatives diverses	4 894	29 797	34 691	3,3 %	1,2 %
O 92.20, 31, 32, 51, 52, 53, 61	Activités culturelles et sportives diverses	14 692	1 291 <sup>(2)</sup>	15 983	1,5 %	0,5 %
Z 98.90	Activités mal définies	89 271	---	89 271	8,4 %	3 %
TOTAL	Emploi salarié non-marchand	819 282	237 498	1 056 780	100 %	35,1 %
TOTAL	Emploi salarié intérieur	964 809	2 049 344	3 014 153		100 %

(1) La lettre "m" signifie qu'on retrouve dans cette catégorie des activités exclusivement marchandes ou presque.

(2) Une partie de l'emploi de cette catégorie n'a pas été comptabilisée ici car elle concerne une activité essentiellement marchande (ex : gestion d'installations sportives).

Source : Évaluation à partir des estimations du MET (1996)

À la lumière de la première partie, il semble raisonnable de penser que l'évaluation des comptes nationaux sous-estime sensiblement l'emploi non-marchand puisqu'elle circonscrit celui-ci à l'emploi salarié dans la production de services non-marchands au sein des administrations publiques. Par contre, pour construire notre évaluation de l'emploi non-marchand sur base des statistiques du MET, nous avons sélectionné les branches d'activité

pour lesquelles nous soupçonnions, sur base du produit qu'elles offraient, la présence d'une activité principalement non-marchande. Cette démarche est relativement intuitive puisqu'elle repose sur la capacité à déterminer si le produit d'une branche est un bien collectif ou quasi-collectif. Or, il existe de nombreux produits qui peuvent être offerts simultanément sur le marché et en dehors du marché. Et, d'une manière plus générale, au sein d'une même branche, certains sous-produits peuvent présenter des caractéristiques de nature collective et d'autres pas du tout. L'évaluation proposée, si elle a le mérite d'élargir la sphère non-marchande au-delà des administrations publiques, en surestime<sup>13</sup> manifestement l'importance comme on l'a déjà souligné.

**Tableau 3.2. L'emploi non-marchand (hors services domestiques) identifié selon deux sources d'information différentes**

	Nombre de travailleurs	% de l'emploi total
- Selon les COMPTES NATIONAUX (année de référence : 1992)	724 913	19,5 %
- Selon notre sélection sur base des estimations du MET (année de référence : 1993)	1 186 780	32 %
dont :		
- travailleurs salariés	1 056 780	
- travailleurs indépendants	130 000	

Sur base des estimations de l'emploi salarié non-marchand, nous pouvons en utilisant un coût salarial moyen, estimer les rémunérations (toutes cotisations sociales incluses) liées à ces postes de travail. De là, nous pouvons proposer une grossière approximation de la valeur ajoutée et de la production non-marchandes non reconnues. Pour réaliser cette approximation, nous posons comme hypothèses que la part des rémunérations dans la valeur ajoutée et la part de la valeur ajoutée dans la production sont identiques dans toute la sphère non-marchande<sup>14</sup>. Armés de ces hypothèses, nous procédons par simple extrapolation pour aboutir aux données du tableau 3.3.

À nouveau, nous observons l'écart important qui existe entre l'évaluation de la sphère non marchande par la comptabilité nationale et celle que nous proposons sur base des estimations du MET. Ces deux évaluations sont importantes, notamment parce qu'elles reposent sur des données officielles et récurrentes. Néanmoins, elles nous autorisent seulement à établir une borne inférieure et une borne supérieure à l'importance de la sphère non-

marchande dans notre économie. Celle-ci emploierait donc entre 725 000 et 1 186 000 personnes et contribuerait au PIB pour un montant oscillant entre 950 et 1350 milliards de francs belges.

**Tableau 3.3. Poids de la sphère non-marchande dans l'économie belge à partir des évaluations du MET (en nombre de travailleurs et en milliards BEF)**

EMPLOI NON-MARCHAND	1 186 780
dont :	
- travailleurs salariés	1 056 780
- travailleurs indépendants	130 000
<b>VALEUR AJOUTÉE NON-MARCHANDE</b>	<b>1357</b>
- rémunérations des salariés	1321 <sup>(1)</sup>
- autres composantes	36
Consommation intermédiaire	271
-----	-----
PRODUCTION NON-MARCHANDE	1628

(1) Les rémunérations liées à l'emploi salarié non-marchand s'obtiennent en multipliant le nombre de salariés par un coût salarial moyen, soit 1 056 780 salariés \* 1 250 000 BEF = 1 321 milliards BEF

### ***B. Les enquêtes de l'Université de Liège sur l'emploi rémunéré au sein des ASBL***

La fourchette des estimations proposées ci-dessus demeure fort large. Le recours à une autre source d'information peut nous aider à nous faire une idée plus précise de la réalité. En effet, le Centre d'Économie Sociale de l'Université de Liège a récemment estimé l'emploi rémunéré au sein des ASBL en Belgique<sup>15</sup>.

Cette étude a exploré en profondeur par enquête deux zones géographiques bien circonscrites : le territoire de la commune de Liège en tant que zone témoin de la réalité associative wallonne et le territoire de la commune de Hasselt comme zone témoin de la réalité associative flamande. Les populations de base de l'enquête sont composées de toutes les

ASBL<sup>16</sup> dont le siège social est établi respectivement sur les territoires des communes de Liège et de Hasselt. Sur base d'un tirage aléatoire au sein des populations, deux échantillons d'environ 700 ASBL ont été constitués. Les enquêtes auprès de ces échantillons ont notamment permis de déterminer d'une part la proportion d'ASBL employeurs dans les deux villes, d'autre part le volume global de l'emploi associatif rémunéré dans ces mêmes communes. En combinant ces résultats avec le nombre total d'ASBL existant en Wallonie, en Flandre et à Bruxelles, il a été possible d'estimer par extrapolation le volume de l'emploi associatif dans les trois régions du pays<sup>17</sup>. Notons toutefois que les hôpitaux et les établissements scolaires constitués en ASBL n'ont pas été couverts par les enquêtes car ces deux secteurs d'activité, très structurés et très suivis par les ministères compétents, font l'objet d'analyses et de relevés statistiques réguliers. Ces données officielles ont donc été juxtaposées aux résultats des enquêtes pour les autres secteurs d'activité.

Nous avons construit le tableau 3.4. ci-dessous sur base des résultats livrés par ces enquêtes. Les ASBL y sont classées par domaines d'activité et il semble raisonnable de présumer du caractère essentiellement non-marchand de toutes ces activités. La forme juridique de l'association sans but lucratif renforce encore cette hypothèse<sup>18</sup>.

**Tableau 3.4. Évaluation de l'emploi en ASBL  
(Belgique, 1995)**

Domaines d'activité	Nombre de travailleurs
Action sociale	88 000
Culture et socioculturel	21 630
Loisirs et sociabilité	8 180
Santé (hors hôpitaux)	61 130
Recherche et formation	27 800
Emploi et développement local	11 940
Défense des droits et intérêts	6 710
Relations internationales	890
SOUS-TOTAL	226 280
Hôpitaux	70 440
Établissements scolaires	132 080
<b>TOTAL DE L'EMPLOI EN ASBL</b>	<b>429 000</b>
dont :	
- travailleurs salariés	400 000
- travailleurs indépendants	29 000

Source : Defourny, Dubois, Perrone (1996) et calculs propres<sup>19</sup>

Sur cette base, on dénombre ainsi près de 429 000 travailleurs au sein des ASBL en Belgique, soit 400 000 salariés et 29 000 indépendants. Ces emplois se retrouvent principalement dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'action sociale.

Cette évaluation de l'emploi en milieu associatif est importante car elle permet de faire la lumière sur une composante de l'économie non-marchande qui n'est que trop partiellement considérée dans les comptes nationaux<sup>20</sup>.

### *C. Une estimation plus précise de l'emploi et de la valeur ajoutée du non-marchand*

En combinant l'estimation issue de la comptabilité nationale à notre troisième source d'information, nous sommes amenés à proposer au tableau 3.5 notre propre estimation globale de l'emploi dans la sphère non-marchande de l'économie et à la confronter aux estimations précédentes.

Pour obtenir ce résultat, nous partons de la borne inférieure délimitée ci-dessus (les emplois non-marchands recensés par les comptes SEC) et nous y ajoutons le nombre de travailleurs en ASBL. De cette somme, il nous faut, pour éviter un double comptage, retrancher d'une part les emplois au sein d'ASBL assimilées au secteur des administrations publiques en raison de l'importance des subventions publiques qui leur sont octroyées et d'autre part les personnes travaillant en ASBL dans le cadre des programmes de résorption du chômage. En effet, ces travailleurs sont déjà comptabilisés dans la branche des services des administrations publiques et donc identifiés par les comptes nationaux comme emplois non-marchands.

La première catégorie comprend les travailleurs des établissements scolaires constitués en ASBL (132 000) mais aussi les travailleurs d'autres ASBL largement subventionnées dont nous estimons le nombre maximum à 59 000<sup>21</sup>. Dans la seconde catégorie, on dénombre plus de 40 000 emplois en ASBL liés aux programmes de résorption du chômage.

Cette dernière évaluation nous amène à considérer environ 894 000 emplois salariés dans le non-marchand, ce qui représente 29,6 % de l'emploi salarié et 923 000 emplois soit 24,8 % de l'emploi total en Belgique, c'est-à-dire près d'un emploi sur quatre. Par rapport à l'évaluation présentée dans les comptes nationaux, ce résultat offre un avantage majeur : il permet de distinguer un pôle public et un pôle privé dans l'économie non-marchande. Le pôle public était déjà reconnu par la comptabilité nationale. Une partie du pôle privé y était également considérée mais assimilée au pôle public. L'évaluation de l'emploi au sein des ASBL favorise la reconnaissance d'une activité non-marchande d'initiative privée.

**Tableau 3.5. L'emploi non-marchand : combinaison des données des comptes nationaux et des enquêtes sur l'emploi en ASBL**

<b>Emploi non-marchand</b>	
Selon la comptabilité nationale	724 913
Selon les enquêtes du Centre d'économie sociale	+ 429 000
Double comptabilisation (1)	
- emplois dans les établissements scolaires	- 132 080
- emplois liés aux PRC en ASBL	- 40 000
- emplois dans les autres ASBL intégrées dans le secteur des administrations publiques	- 59 000
-----	-----
<b>ÉVALUATION DE L'EMPLOI NON-MARCHAND</b>	<b>922 833</b>
dont :	
- travailleurs salariés	893 833
- travailleurs indépendants	29 000

(1) Il nous faut soustraire à ce niveau les personnes qui travaillent en ASBL et dont l'emploi était déjà comptabilisé dans l'emploi non-marchand recensé par les comptes nationaux.

En d'autres termes, les comptes nationaux saisissent de manière performante l'emploi non-marchand dans le pôle public. Mais les données relatives à l'emploi en ASBL apportent un complément essentiel pour saisir l'emploi non-marchand dans le pôle privé. En effet, les domaines d'activité des associations et leur forme juridique laissent supposer qu'elles font partie intégrante et constituent l'essentiel du pôle privé de la sphère non-marchande. En cela, ces données offrent plus de garanties que celles construites sur base des données du MET. De plus, comme il est facile d'identifier au sein des ASBL les emplois qui sont intégrés dans l'emploi non-marchand du pôle public, le risque de double comptabilisation est fortement réduit sinon totalement évité.

Puisque nous disposons maintenant d'une estimation plus fine de l'emploi non-marchand en Belgique, nous pouvons conclure cette troisième partie en proposant une estimation du poids de la sphère non-marchande dans l'activité économique.

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, l'évaluation de l'emploi non-marchand que nous proposons a deux composantes : une composante reconnue par les comptes nationaux et

une composante complémentaire non reconnue dans les comptes nationaux mais identifiée grâce aux enquêtes relatives à l'emploi rémunéré au sein des ASBL.

À l'emploi non-marchand qu'ils reconnaissent, les comptables nationaux associent une production non-marchande et une valeur ajoutée non-marchande générée par celle-ci. La première colonne du tableau 3.6. reprend ces éléments permettant de cerner l'activité non-marchande reconnue.

En reprenant la démarche utilisée ci-dessus dans le traitement des données du MET, nous pouvons à nouveau, à partir de nos estimations de l'emploi salarié non-marchand non reconnu, extrapoler les données concernant la sphère non-marchande non reconnue (2<sup>ème</sup> colonne du tableau 3.6.).

Cela nous permet de proposer dans la troisième colonne une estimation du poids global de la sphère non-marchande. Pour rappel, celle-ci emploie plus de 920 000 personnes, ce qui représente près d'un quart de l'emploi global. Sa production est évaluée à 1400 milliards BEF. Elle entraîne une consommation intermédiaire de biens et services marchands pour un montant de 233 milliards BEF et crée une valeur ajoutée que l'on peut estimer à 1167 milliards BEF, soit 15,3% du produit intérieur brut. Notons que cette dernière estimation s'intercale parfaitement entre les deux bornes délimités plus haut et réduit quelque peu l'imprécision qui subsistait suite à l'écart important existant entre ces deux bornes.

À titre indicatif, soulignons que l'importance de la contribution des services non-marchands à la création de la richesse nationale n'est pas très différente de celle de la production industrielle puisque cette dernière représente un peu moins de 19% du PIB de la Belgique en 1994.

On peut cependant s'étonner de constater que 24,8 % des travailleurs réalisent seulement 15,3% de la valeur ajoutée de l'économie belge. Ce constat nous renvoie à la question de la productivité moyenne apparente du facteur travail. Plutôt que de conclure hâtivement à une plus faible productivité des travailleurs dans la sphère non-marchande de l'économie, il faut se rappeler que la productivité apparente d'un facteur incorpore la contribution des autres facteurs utilisés. Or, la production des services non-marchands utilise très peu d'autres facteurs que le facteur travail. Cette réalité peut être lue dans le tableau 3.5. puisque les rémunérations du facteur travail représentent plus de 97% de la valeur ajoutée. La productivité apparente du travail dans la sphère non-marchande se confond donc pratiquement avec la productivité réelle de ce facteur, ce qui n'est pas le cas dans d'autres branches de l'économie à intensité capitaliste plus marquée.



**Tableau 3.6. Poids de la sphère non-marchande dans l'économie belge  
(en nombre de travailleurs et en milliards BEF)**

	Non-marchand reconnu	Non-marchand non reconnu	Non-marchand total
EMPLOI NON-MARCHAND	724 913	197 920	922 833
dont :			
- travailleurs salariés	724 913	168 920	893 833
- travailleurs indépendants	0	29 000	29 000
VALEUR AJOUTÉE NON-MARCHANDE	950	217	1 167
- rémunérations	925	211 <sup>(1)</sup>	1 136
- autres composantes	25	6	31
Consommation intermédiaire	190	43	233
-----	-----	-----	-----
PRODUCTION NON-MARCHANDE	1 140	260 <sup>(2)</sup>	1400

(1) Les rémunérations liées à l'emploi non marchand non reconnu s'obtiennent en multipliant le nombre de travailleurs par un coût salarial moyen, soit 168 920 travailleurs salariés \* 1 250 000 BEF = 211 milliards BEF.

(2) Pour trouver la valeur ajoutée et la production de la sphère non marchand non reconnue, on utilise la part des rémunérations dans la valeur ajoutée du non marchand reconnu et la part de la valeur ajoutée dans la production du non marchand reconnu. Une simple règle de trois permet d'extrapoler les données pour le non marchand non reconnu sur base des rémunérations calculées ci-dessus.

#### **4. Les interactions marchand / non-marchand et la croissance**

Jusqu'à présent, nous avons porté toute notre attention sur l'appréhension des activités non-marchandes économiques. Nous avons pu ainsi constater que le non-marchand est saisi de manière très imparfaite par les outils de la comptabilité nationale et que son importance quantitative est nettement sous-estimée. C'était là un premier niveau d'analyse indispensable. Mais le non-marchand n'est pas un îlot d'activités simplement mal circonscrites. Pour comprendre le rôle du non-marchand dans un processus dynamique de croissance, il nous faut maintenant passer à un second niveau et replacer le non-marchand dans un contexte macro-économique. Plus spécifiquement, la question des relations entre le non-marchand et la croissance ne peut être abordée qu'en étudiant les interactions entre les sphères marchandes et

non-marchandes de nos économies. C'est ce que nous ferons d'une part en resituant le non-marchand dans le circuit général de l'activité économique, d'autre part en mettant en évidence ses externalités qui représentent des effets d'entraînement sur les branches marchandes de l'économie.

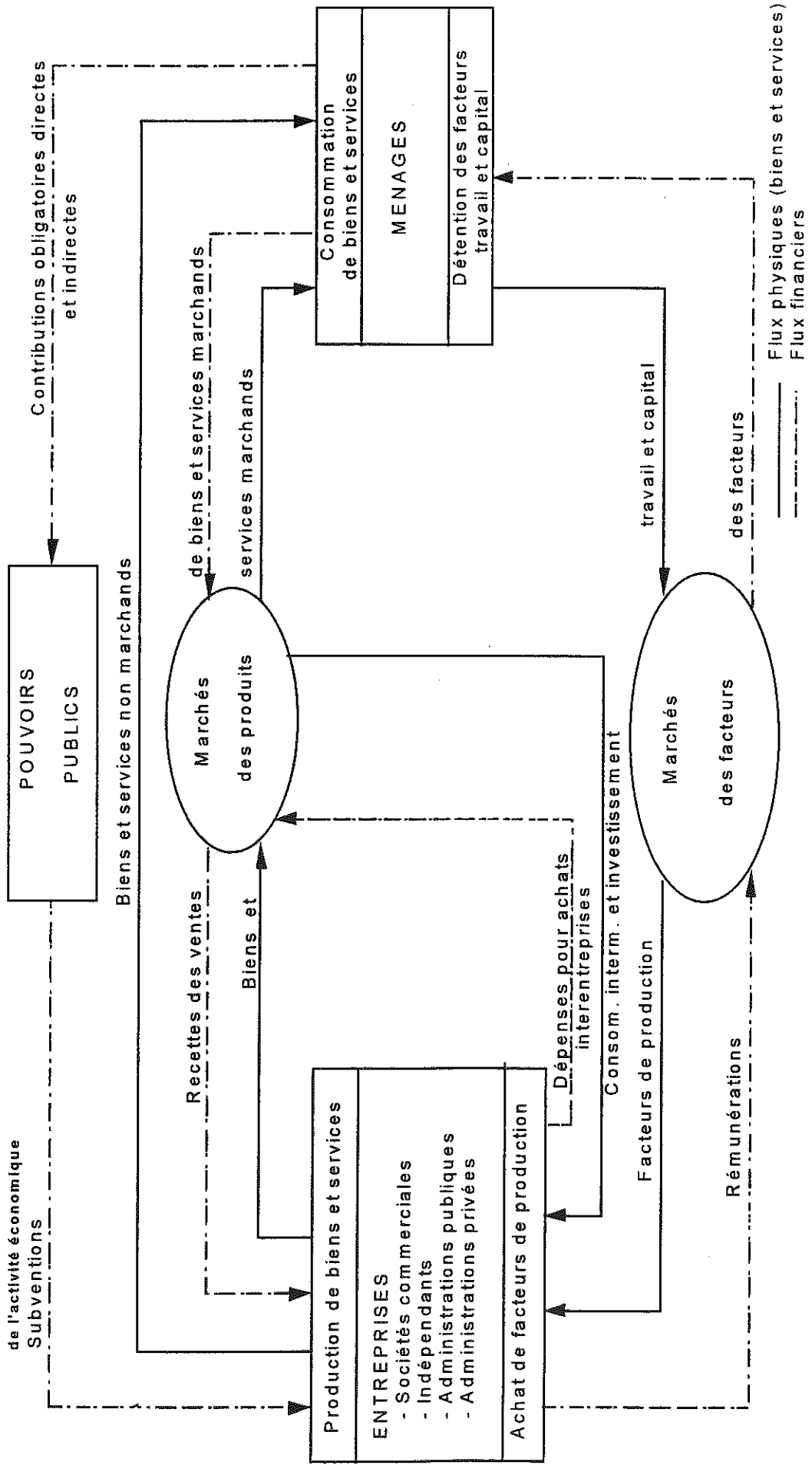
### *A. Le non-marchand dans une vision dynamique du circuit économique*

Nous nous proposons de repartir d'une vision très simplifiée du circuit économique comme celle représentée par le schéma D ci-après où les flux physiques sont figurés par des traits continus et les flux monétaires correspondant par des traits en pointillés. On y voit d'abord évidemment que les deux principales catégories d'agents, les ménages et les entreprises se rencontrent d'une part sur le marché des facteurs où les ménages mettent à disposition des entreprises du travail et du capital, et d'autre part, sur le marché des produits où les entreprises livrent aux ménages des biens et des services pour leur consommation finale<sup>22</sup>. Sur ces mêmes marchés des produits, les entreprises s'échangent des biens et des services pour leur consommation intermédiaire et pour leurs investissements. Introduisons à présent dans le pôle "entreprises", dont la fonction principale est la production de biens et services, les différents producteurs non-marchands c'est-à-dire, les administrations publiques et les administrations privées (principalement des associations sans but lucratif). On notera tout d'abord que l'inclusion de ces producteurs non-marchands ne modifie pas la partie inférieure du schéma : à l'instar des autres entreprises, ils achètent leurs inputs primaires sur les marchés des facteurs (essentiellement du travail) et leurs inputs intermédiaires sur les marchés des produits.

À ce stade de notre raisonnement, si l'on veut bien laisser de côté les échanges avec le reste du monde (importations et exportations) qui n'ajoutent rien pour notre propos, nous pouvons considérer que les échanges ainsi représentés constituent l'essentiel des flux marchands du circuit économique.

Examinons maintenant la distribution de services non-marchands : comme l'indique un trait continu dans la partie supérieure du schéma, ils sont livrés directement aux ménages sans passer par un marché. Mais, comme tous les flux physiques, cette livraison de services non-marchands a comme contrepartie un flux monétaire censé couvrir au moins le coût de production et représenté en pointillés : ce sont les subventions versées aux producteurs non-marchands par les pouvoirs publics (dans leur fonction de redistribution) dont le budget est lui-même alimenté par la fiscalité directe et indirecte. Si l'on veut bien ainsi distinguer graphiquement la fonction de redistribution et la fonction de production des pouvoirs publics, on peut interpréter comme suit les flux non-marchands : par leurs contributions directes et indirectes, les ménages alimentent une caisse commune, le budget public, qui organise pour eux des "achats groupés" de biens collectifs purs ou de services quasi collectifs qu'ils ont décidé par le biais de leurs instances dirigeantes de soustraire aux lois du marché. Enfin, pour

**Schéma D** Représentation simplifiée du circuit de l'activité économique  
Subventions



affiner la représentation de la partie non-marchande du circuit économique, on pourrait encore ajouter tout en haut du schéma, les contributions volontaires (dons) des ménages qui sont versées directement aux administrations privées (ASBL)<sup>23</sup>.

Nous sommes parfaitement conscients du caractère très imparfait de notre schéma. Celui-ci représente au mieux l'ossature principale d'une économie (fermée). Il repose sur certaines hypothèses simplificatrices<sup>24</sup> et il néglige certains flux physiques et monétaires dont la représentation alourdirait singulièrement le dessin<sup>25</sup>.

Cependant une telle schématisation a un mérite essentiel : elle rend à la sphère non-marchande une place à part entière dans le circuit de l'activité économique. Pour en saisir toutes les implications, remarquons d'abord que les flux physiques tournent tous dans le même sens (celui des aiguilles d'une montre) et que les flux monétaires tournent tous dans le sens inverse. Ainsi, que l'on privilégie l'expression physique de l'activité économique ou sa contrepartie monétaire, les flux de cette activité apparaissent comme ceux d'un cours d'eau (ici en circuit fermé) dont le débit traduit le niveau général de l'activité économique. Ce débit est aussi bien constitué de flux marchands que de flux non-marchands, ce qui revient à reconnaître au non-marchand un rôle pleinement actif dans la détermination du niveau global de l'activité. Mieux encore, les flux marchands et non-marchands se combinent et se mélangent en divers endroits du circuit avant de repartir vers d'autres destinations. Ainsi par exemple, certaines administrations (publiques ou privées) développent des activités marchandes à côté de productions intégralement non-marchandes.

En réalité, on ne fait là que généraliser et systématiser un constat que l'on peut faire à partir d'observations élémentaires : l'ensemble des subsides versés aux producteurs publics ou privés du non-marchand repartent directement dans le circuit de l'activité, soit sous la forme de consommation intermédiaire et d'achats de biens d'investissement auprès des entreprises<sup>26</sup>, soit sous la forme de salaires versés aux fonctionnaires et aux travailleurs des ASBL, qui eux-mêmes réinjectent l'essentiel de ces revenus sur le marché des biens et services et dans la sphère non-marchande par des contributions obligatoires ou volontaires.

À la limite, si l'on pouvait faire abstraction du contexte budgétaire souvent très contraignant des pouvoirs publics, une telle représentation conduirait à affirmer que l'on peut tout aussi bien relancer l'activité économique par une stimulation du non-marchand que par un soutien des activités marchandes. À certaines époques d'ailleurs, les politiques économiques d'inspiration keynésienne ne disaient pas autre chose quand elles se traduisaient notamment par le développement des services publics ou celui d'activités d'intérêt général d'initiative publique ou privée. Dans la réalité d'aujourd'hui, il nous faut toutefois reconnaître que les possibilités de développement du non-marchand sont fortement bornées par les limites propres de la pression fiscale et par la nécessité de réduire l'endettement de l'État. Par contre, on est encore loin

d'avoir exploité toutes les pistes qui conduisent à développer des activités par une combinaison de ressources marchandes et non-marchandes<sup>27</sup>. En particulier, il est évident que de nombreux gisements d'emplois ne pourront être effectivement exploités qu'en subsidiant partiellement, d'une manière ou d'une autre, l'offre et/ou la demande. Nous ne pouvons nous étendre ici sur cette vaste problématique, mais l'exemple du développement des structures d'accueil pour la petite enfance au cours des deux dernières décennies nous paraît éloquent : ce secteur n'aurait jamais connu le même essor si les usagers avaient dû passer par un circuit seulement marchand et payer eux-mêmes un prix couvrant tout le coût de production ; c'est la subsidiation publique des producteurs (crèches) ainsi que la subsidiation de la demande (déduction fiscale offerte aux parents) qui ont permis l'expansion de ces activités semi-marchandes.

Soulignons enfin quelques traits du non-marchand (intégral ou combiné avec du marchand) qui le profilent de manière spécifique à moyen ou long terme. Outre le fait qu'ils s'inscrivent bien dans une perspective d'économies de plus en plus tertiaisées, les services non-marchands possèdent trois caractéristiques qui peuvent être vues comme des qualités dans une optique de création ou de maintien d'emplois : ils sont généralement très intensifs en main d'oeuvre, ils ne sont pas délocalisables et ils sont peu standardisables au sens où ils se prêtent peu à des économies d'échelles. En revanche, et c'est là le revers de la médaille, ils génèrent moins de gains de productivité que l'industrie et que certains services marchands.

### ***B. Les externalités du non-marchand et la croissance***

Dans tout ce qui précède, nous n'avons évoqué le non-marchand que dans ses dimensions pouvant être saisies ou approchées en termes monétaires : production estimée au coût des inputs (par la comptabilité nationale) ou "achetée" au moyen de subsides (dans le dernier schéma), inputs acquis aux prix prévalant sur les marchés des facteurs, etc. Mais la valeur des productions non-marchandes et leur contribution à la croissance peut-elle pour autant être réduite à ces grandeurs monétaires ? Ainsi, la création de richesse par l'enseignement est-elle circonscrite par le coût de ses facteurs (essentiellement la masse salariale des enseignants) ?

En réalité, cette question concerne aussi les productions marchandes, mais elle se pose avec une acuité particulière pour les services non-marchands qui génèrent souvent d'importantes externalités positives. Personne ne niera en effet que l'enseignement produit par exemple de nombreux effets indirects qu'il est bien difficile d'évaluer mais qui sont extrêmement importants pour l'ensemble de l'économie, surtout en termes d'accumulation de capital humain. Imagine-t-on les coûts que les entreprises devraient supporter si elles devaient elles-mêmes prendre en charge toute la formation de leurs travailleurs depuis les apprentissages les plus élémentaires ? Et que dire des multiples externalités engendrées par les services non-

marchands dans le domaine de la sécurité, de la justice, de la santé, des loisirs etc. ?<sup>28</sup> C'est d'ailleurs le propre des nouvelles théories de la croissance endogène que de mettre en évidence l'importance de ces externalités et de reconnaître l'accumulation de formes "non traditionnelles" de capital (en particulier le capital humain) comme facteur de croissance à part entière<sup>29</sup>.

Le problème de l'évaluation globale d'une production, y compris dans ses effets induits, renvoie en fait à une interrogation fondamentale de la science économique : qu'est-ce qui fait la valeur d'un bien, d'où vient cette valeur ? La pensée économique a proposé diverses réponses à cette question qui correspondent à autant de théories de la valeur. Ainsi, pour ne citer que les principales, rappelons que les classiques voyaient l'essence de la valeur d'un bien dans son coût de production ou dans le seul facteur travail (Ricardo et Marx) tandis que les néo-classiques ont généralement privilégié une valeur d'échange fondée sur l'évaluation subjective de l'utilité du bien ou du service. Cependant, l'impression prévaut que les économistes ont de plus en plus souvent esquissé la question de la valeur pour lui substituer celle, plus accessible, de l'explication des prix.

En dépit de ces limites de la science économique, retenons à tout le moins qu'au-delà de leurs valeurs approchées par des indicateurs monétaires, les productions non-marchandes contribuent de diverses manières à la performance du secteur marchand et au dynamisme de l'activité économique<sup>30</sup>.

## CONCLUSION

Dans ce travail, nous avons mis en évidence les difficultés auxquelles se heurte l'appréhension des productions non-marchandes, que ce soit pour la comptabilité nationale, pour l'évaluation de leur volume d'emploi, ou encore pour la prise en compte de leurs externalités au bénéfice de l'activité économique marchande. En tout état de cause, il nous paraît évident que ces difficultés de mesure expliquent pour une large part les perceptions superficielles et parcellaires que l'on rencontre souvent à propos du non-marchand.

En essayant de surmonter certains de ces obstacles, nous avons proposé des estimations plus précises, quoique encore très imparfaites, du poids économique du non-marchand : environ 24,8 % de l'emploi total en Belgique et plus de 1/6 du produit intérieur brut. Mais à côté de ces chiffres, il faut aussi noter l'importance et la variété croissante des activités productives qui combinent des ressources marchandes et des financements non-marchands. Ces hybridations constituent d'ailleurs l'une des facettes d'une réalité plus fondamentale que nous voulions (re)mettre en lumière à l'instar des nouvelles théories de la croissance: les multiples interactions entre les parties marchandes et non-marchandes de nos économies et la profonde interdépendance qui existe entre elles. En ce sens, une représentation schématique du circuit de

l'activité économique à partir de conventions différentes de celles de la comptabilité nationale, a cherché à visualiser les effets d'entraînement que le non-marchand exerce sur l'ensemble de l'économie.

Il reste néanmoins beaucoup à faire, au niveau théorique et encore plus sur le plan empirique, pour mieux saisir le non-marchand dans une perspective dynamique. Les pratiques de la comptabilité nationale doivent elles aussi évoluer et l'on doit espérer que la Belgique adoptera effectivement les consignes du nouveau système européen des comptes nationaux, qui apporte plusieurs améliorations dans le traitement du non-marchand.

De tels efforts constituent sans doute un passage obligé pour rendre à ce secteur une nouvelle légitimité. Mais celle-ci passe aussi par la recherche continue d'une meilleure efficacité des services non-marchands. Tout spécialement, la crédibilité du service public ne sera consolidée (ou restaurée) qu'au prix d'adaptations exigeantes. De même, il reste des progrès à accomplir en matière de contractualisation avec les organismes privés sans but de lucre afin que ceux-ci puissent, en l'absence de la pression et de la sanction du marché, trouver les incitations adéquates à une utilisation optimale des ressources que leur confie la collectivité.

À ces conditions, le non-marchand sera davantage encore un moteur pour la croissance de l'activité économique. Mais il n'en restera pas moins le ferment d'une mise en question permanente de nos conceptions et de nos mesures de cette croissance.

## ANNEXE

### **Les apports du système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC-95) dans le traitement du non-marchand**

Le SEC-95 remplace le Système européen de comptes économiques intégrés édité en 1970 et révisé en 1979. Il s'inscrit dans une logique de comparaison internationale puisqu'il cherche à harmoniser les différentes comptabilités nationales des pays de l'Union européenne tout en basant sa méthodologie sur la dernière version du Système de comptabilité nationale (SCN-93) utilisée et reconnue par les Nations Unies, le FMI, l'OCDE et la Banque mondiale. Ce nouveau système sera d'application en Belgique à partir de l'année 1998. Par rapport à l'ancienne version, nous avons relevé deux modifications susceptibles d'apporter des améliorations dans le traitement du non marchand.

#### ***1. Précisions à propos du concept de production***

La production est définie comme "une activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources - main d'oeuvre, capital, biens et services - pour fabriquer des biens ou fournir des services"<sup>31</sup>.

##### ***A. Le bénévolat***

Le concept de production tel que défini ci-dessus semble intégrer les activités à base bénévole. Dans la réalité, celles qui débouchent sur la production d'un bien seront considérées. Si elles donnent lieu à la production de services, comme dans la très grande majorité des cas, elles seront exclues du champ de la production.

Pour répondre à certains besoins plus spécifiques comme la recherche de données sur l'évolution du bien-être ou la production des ménages, le SEC recommande de construire des comptes satellites qui pourraient, notamment, prendre en considération ou imputer une valeur monétaire à des éléments non monétaires.



## ***B. Les services domestiques***

Le SEC distingue de manière générale trois types de production : la production marchande, la production pour usage final propre et, enfin, l'autre production non-marchande. Les services domestiques qui, dans le SEC-79, étaient assimilés à de la production non-marchande trouvent plus logiquement leur place dans la catégorie "production pour usage final propre".

## ***C. La production non marchande des producteurs marchands***

Au niveau du découpage par secteurs, le SEC ne reconnaît la possibilité de produire et de fournir des produits non-marchands qu'aux administrations publiques et aux institutions sans but lucratif au service des ménages (voir 2. ci-dessous). Dans le découpage par branches, le SEC reconnaît qu'en principe "les producteurs marchands et pour compte propre pourraient également fournir une autre production non marchande"<sup>32</sup>. Par convention, cette production sera néanmoins considérée comme nulle, à moins de créer une unité d'activité économique distincte de l'unité principale et responsable uniquement ou essentiellement de la production non-marchande.

## ***D. La consommation individuelle ou collective des produits non-marchands***

Dans le SEC-79, la production non-marchande est considérée comme étant consommée de manière finale par son propre producteur et ce, pour deux raisons. Tout d'abord, l'activité non marchande constitue une utilisation de ressources destinée à satisfaire des besoins humains et, à ce titre, elle trouve sa place en consommation finale. Deuxièmement, puisque cette production n'est pas échangée sur un marché, il n'est pas toujours aisé d'en identifier l'utilisateur final. On attribue alors sa consommation au secteur institutionnel qui en supporte le coût.

Cette convention est toujours d'application dans le SEC-95 qui innove néanmoins en introduisant, aux côtés du concept de dépense de consommation finale, celui de consommation finale effective. Si le concept de dépense de consommation finale concerne bien "les dépenses consenties par un secteur pour acquérir des biens et services de consommation", le concept de consommation finale effective recouvre plutôt les biens et services effectivement consommés par un secteur. La différence entre ces deux concepts provient précisément des biens et services non-marchands dont la consommation est individualisée. Leur production et leur financement sont assurés par les administrations publiques ou les Institutions sans but lucratif au service des ménages et ils sont livrés à ces derniers sous la forme de transferts de biens et

services non-marchands individuels. Par convention, tous les biens et les services fournis par les Institutions sans but lucratif aux ménages entrent dans cette catégorie. Pour les produits non-marchands livrés par les administrations publiques, seuls les services d'enseignement, de santé, de sécurité sociale et d'oeuvres sociales, de sports et loisirs et de culture seront considérés comme individuels, c'est-à-dire, consommés effectivement par les ménages. Les autres services feront toujours partie de la consommation collective et donc de la consommation effective du secteur des administrations publiques.

L'introduction de cette nouvelle notion permet donc d'identifier plus clairement les usagers de la production non-marchande.

## ***2. Création du secteur institutionnel des ISBL.***

### ***A. Définition***

Le SEC-95 renforce la reconnaissance d'une composante privée dans la production non-marchande en créant le secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBL). Ce secteur "regroupe les unités dotées de la personnalité juridique dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non-marchands destinés à des groupes particuliers de ménages. Leurs ressources principales autres que celles résultant des ventes occasionnelles, proviennent directement ou indirectement de contributions volontaires en espèces ou en nature effectuées par les ménages en leur qualité de consommateurs, de versements en provenance des administrations publiques, ainsi que de revenus de la propriété"<sup>33</sup>. Les ISBL remplacent les administrations privées qui n'ont jamais eu de place effective dans notre comptabilité nationale. Le SEC-95 reconnaît deux grandes catégories d'ISBL au service des ménages : d'une part, les associations de bienfaisance et de charité et, d'autre part, les clubs, les groupements, les syndicats, etc. Cette distinction est purement conceptuelle et ne transparaîtra pas dans l'établissement des comptes de ce secteur.

### ***B. Financement des ISBL***

Les aides et subsides accordés par les administrations publiques aux ISBL en leur qualité de producteurs non-marchands sont exclus des subventions. Ils sont repris dans la rubrique "transferts courants aux ISBL au service des ménages", aux côtés des cotisations et contributions volontaires. Si on y ajoute le produit des ventes et les transferts en capital (comprenant les legs et donations), la comptabilisation de ces données permettra une connaissance plus approfondie des modes de financement de ces organisations.

## Bibliographie

ARCHAMBAULT E. [1988], *Comptabilité nationale*, 2<sup>ème</sup> édition, Economica, Paris.

ARCHAMBAULT E. [1996], *Le secteur sans but lucratif*, Economica, Paris.

BAUMOL W. (1985) "Productivity Policy and the Service Sector" in *Managing the Service Economy : Prospects and Problems* (R.P. Imman, ed.), Cambridge University Press.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES [1979], *Système européen de comptes économiques intégrés SEC*, 2<sup>ème</sup> édition, Eurostat, Luxembourg.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES [1994], *Système européen de comptes économiques intégrés SEC 1995*, Projet, Luxembourg.

DEFOURNY J. (1992), "Vers une économie politique des associations", in *Vie associative et fonctions collectives*, Rapport de la Commission 4 au X<sup>e</sup> Congrès des Économistes Belges de Langue Française, CIFOP, Charleroi, pp. 37-68.

DEFOURNY J. (1993), "Le secteur non-marchand : ses spécificités et ses perspectives d'avenir", *Wallonie* n° 26, pp.11-17.

DEFOURNY J., DUBOIS P. et PERONNE B.(1996), *La démographie et l'emploi rémunéré des ASBL en Belgique*, Rapport à la Commission Européenne (DG XXIII), Bruxelles, avril 1996.

DESCHAMPS R., LIENARD G., MAYSTADT Ph., SAVAGE R. et VALENDUC Ch. (1991), "Refinancer le secteur non-marchand : objectifs, contraintes et choix possibles" in *Reflets et perspectives de la vie économique*, déc.1991, tome XXX, pp.449-470.

HENDRICKX K. [1996], "Les services de proximité et la comptabilité nationale" in *Le développement des services de proximité*, Bureau fédéral du plan, Bruxelles, pp 37-62.

INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX [1994], *Comptes nationaux, Parties I et II*, Service statistiques financières et économiques, Banque Nationale de Belgique, Bruxelles.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE [1994], *Nomenclature d'activités NACE-BEL* (avec notes explicatives), Bruxelles.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL [1996], *La population active en Belgique* (situation au 30 juin 1993), Bruxelles.

PERRET B. et ROUSTANG G. (1993), *L'économie contre la société*, Ed. du Seuil, Paris.

VANOLI A. [1990], Nomenclatures et systèmes comptables, in *Encyclopédie économique*, X. Greffe, J. Mairesse, J.-L. Reiffers, eds, Economica, Paris.

## NOTES

---

<sup>1</sup> Dès 1998, les comptes nationaux belges suivront le SEC 1995, version européenne du dernier système de comptabilité nationale des Nations Unies (SNA 1993). En annexe, le lecteur trouvera les apports du nouveau SEC dans le traitement du non marchand.

<sup>2</sup> A. Vanoli [1990], p.523.

<sup>3</sup> C'est cette même restriction conceptuelle qui exclut aussi des comptes nationaux l'ensemble de la production domestique réalisée par du travail non rémunéré.

<sup>4</sup> Y compris le travail indépendant.

<sup>5</sup> La seule production non marchande reconnue aux ménages est la production de services domestiques.

<sup>6</sup> Le lecteur intéressé se référera utilement aux pages 43-46 de la brochure éditée par Eurostat sur les comptes SEC( système 1979).

<sup>7</sup> La notion de "la plus grande partie" doit être entendue au sens de 50% ou plus de la totalité des ressources courantes.

<sup>8</sup> Idéalement, il nous faudrait utiliser des données relatives à une période identique. On peut néanmoins considérer que ces grandeurs varient peu d'une année à l'autre.

<sup>9</sup> Il ne faut pas s'étonner de trouver dans le non marchand une valeur ajoutée composée quasi exclusivement de salaires. Rappelons que la production non marchande est évaluée à son coût de production qui est essentiellement composé de consommation intermédiaire et de masse salariale. Or, la valeur ajoutée s'obtient en soustrayant la consommation intermédiaire de la production. A peu de choses près, la valeur ajoutée non marchande ne contient donc que des salaires.

<sup>10</sup> L'année 1992 est la dernière couverte par la livraison la plus récente de l'Institut des comptes nationaux.

<sup>11</sup> Lorsque cette composante privée peut être considérée comme principalement marchande, nous avons ignoré son volume d'emploi.

<sup>12</sup> La rigueur exigerait d'utiliser la même année de référence pour les deux sources d'information. Malheureusement, les statistiques de l'emploi dans les comptes nationaux s'arrêtent en 1992 et les estimations du MET selon la NACE-BEL commencent en 1993.

<sup>13</sup> Cette surestimation est renforcée par l'estimation du travail indépendant, basée sur une nomenclature moins précise.

<sup>14</sup> Nous pouvons calculer ces parts avec précision sur base des données de la comptabilité nationale.

<sup>15</sup> Defourny J., Dubois P. et Perrone B. [1996].

<sup>16</sup> Ces ASBL ont été identifiées grâce au registre national des personnes morales édité par le Ministère de l'Intérieur et de la Fonction publique. Au 28 février 1995, on dénombrait 3074 ASBL ayant leur siège social à Liège et 993 ASBL ayant leur siège social à Hasselt.

<sup>17</sup> Le nombre total d'ASBL (en activité effective ou en veilleuse) dans chaque commune constitue la seule information disponible et fiable sur l'ensemble de la population des ASBL. Pour la région bruxelloise, une moyenne pondérée de 80/20 des résultats obtenus en Wallonie et en Flandre a été réalisée.

<sup>18</sup> Nous avons toutefois séparé l'emploi indépendant de l'emploi salarié pour rendre ces chiffres comparables à une des estimations précédentes.

---

<sup>19</sup> Pour le secteur des hôpitaux, les données officielles n'ont permis au trois auteurs précités que d'estimer un nombre d'emplois en équivalents temps plein. Sur base d'une approximation de l'emploi à temps partiel dans ce secteur, nous avons calculé nous-mêmes le nombre total de travailleurs dans les hôpitaux.

<sup>20</sup> Rappelons que le secteur des administrations privées n'a pas d'existence effective. Seule la production non-marchande des ASBL dont les ressources proviennent à plus de 50% de subventions publiques est enregistrée, en étant noyée dans celle des administrations publiques.

<sup>21</sup> Nous ne disposons pas de données précises sur l'emploi au sein de ces autres ASBL. En confrontant les données des comptes nationaux et les données du MET, nous constatons qu'environ 59 000 personnes recensées dans l'emploi non-marchand des administrations publiques n'appartiennent ni à la branche de l'administration, ni à celle de l'éducation, ni à celle des activités mal définies (qui comprennent les emplois liés aux PRC). Elles sont donc susceptibles de travailler au sein de ces autres ASBL.

<sup>22</sup> On peut considérer de manière classique que les ménages, en tant que producteurs indépendants de biens ou services (par exemple les professions libérales), figurent dans le pôle "entreprises".

<sup>23</sup> On pourrait aussi figurer par un trait continu tout en bas du graphique (et allant de droite à gauche) le travail bénévole fourni sans intermédiaire par les particuliers (ménages) aux ASBL (administrations privées). Pour maintenir une cohérence avec les parties précédentes, nous avons toutefois choisi de ne représenter que les flux valorisés monétairement.

<sup>24</sup> Par exemple, les cotisations sociales des travailleurs sont comprises dans les rémunérations versées au facteur travail par les entreprises puis dans les contributions obligatoires (au sens large) des ménages.

<sup>25</sup> Outre le commerce international, la principale omission concerne sans doute d'une part les transferts organisés par l'État (pensions, allocation de chômage) et d'autre part la fiscalité et les cotisations sociales des entreprises. Quant aux services non marchands aux entreprises, ils pourraient être figurés par une boucle partant du pôle entreprises et y revenant sans passer par un marché, mais cela ne changerait rien à nos propos.

<sup>26</sup> Que l'on pense par exemple au volume considérable des commandes passées au secteur de la construction par les hôpitaux, les écoles, les centres sportifs, les structures d'accueil de la petite enfance ou des personnes âgées, etc.

<sup>27</sup> A ce sujet, voir par exemple J. Defourny (1993).

<sup>28</sup> Parmi d'autres, W. Baumol (1985) souligne combien les services d'enseignement et de la santé stimulent la formation de capital humain, lui-même facteur de croissance et de productivité.

<sup>29</sup> A ce sujet, voir en particulier la contribution de P. Ralle dans le présent ouvrage.

<sup>30</sup> A fortiori, la même affirmation vaut pour les externalités générées par des productions non marchandes pratiquement non monétarisées car fondées sur du travail bénévole.

<sup>31</sup> Commission des Communautés européennes [1994], page 71

<sup>32</sup> Commission des Communautés européennes [1994], page 78

<sup>33</sup> Commission des Communautés européennes [1994], page 57